

Opération RENOV'ENERGIE

Déclaration d'engagement et convention

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Adresse(s) email :

N° de Tél : N° de GSM :

Pouvez-vous indiquer le jour et l'heure auxquels il est préférable de vous appeler pour prendre rendez-vous ?

Je m'engage à participer à l'opération Rénov'Energie du GAL Pays des Condruses
Je verse 80 € de caution sur le compte : BE12 0636 4446 4092 Renov'Energie

Mon bâtiment est : (Cochez le type de bâtiment)

- Une habitation**
- Un immeuble :.....appartements (indiquez le nombre)**
- Un commerce**
- Une entreprise**

Je souhaite obtenir des informations pour : (Cochez les travaux qui vous intéressent)

<input type="checkbox"/> Isoler le toit	<input type="checkbox"/> Remplacer la chaudière par
<input type="checkbox"/> Isoler le grenier	○ Une chaudière à condensation
<input type="checkbox"/> Isoler les murs par l'extérieur	○ Une chaudière biomasse
<input type="checkbox"/> Isoler les murs par l'intérieur	○ Une pompe à chaleur
<input type="checkbox"/> Isoler les murs par la coulisse	<input type="checkbox"/> Placer un poêle à bois ou à pellets
<input type="checkbox"/> Isoler le sol	<input type="checkbox"/> Placer une ventilation double flux
<input type="checkbox"/> Remplacer les châssis	<input type="checkbox"/> Remplacer les luminaires par des LED
<input type="checkbox"/> Placer un boiler avec une pompe à chaleur	<input type="checkbox"/> Installer du photovoltaïque
<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Rénover mon toit
	<input type="checkbox"/> Rénovation de l'installation électrique

Date :

Signature :

Formulaire d'engagement à renvoyer au coordinateur¹ de l'opération Rénov'Energie :

scrl CORENOVE : Parc Créalys Bâtiment Regain
Rue Phocas Lejeune 25/1 - 5032 LES ISNES – 081/719 930
info@corenove.be

¹ Il s'agit du bureau d'études désigné par le Gal Pays des Condruses, partenaire des communes de Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot pour coordonner cette campagne de rénovations énergétiques

Opération RENOV'ENERGIE – GAL PAYS DES CONDRUSES

CONVENTION entre le candidat-rénovateur et la sclr CORENOVE

La coopérative CORENOVE chargée de coordonner l'opération Rénov'Energie – Pays des Condruses s'engage à :

- réaliser dans les meilleurs délais une **réunion de Diagnostic Energétique et Financier (DEF)** pour
 - o **cerner les travaux prioritaires** pour atteindre un maximum d'économie d'énergie dans votre bâtiment et
 - o montrer un **scénario d'autofinancement** possible sur base des économies d'énergies, des aides publiques et des coûts de rénovation estimés*(Mesure soumise à modification si les règles établies par les pouvoirs publics changent)
- **envoyer les entreprises partenaires de l'opération pour vos travaux en vue d'établir un ou des devis en fonction des travaux cernés lors de la réunion de simulation dans votre bâtiment**
- réaliser avec chaque candidat-rénovateur une **réunion d'aide à la décision (RAD)** sur base du ou des devis reçus et sur base des aides publiques accessibles : déductions fiscales, primes, emprunt à taux 0 %, etc.
- aider chaque candidat rénovateur à cerner les **meilleures modalités de financement** des travaux en vue d'atteindre un maximum d'économies d'énergie.
- aider chaque candidat rénovateur à réaliser les démarches administratives en vue d'obtenir les aides publiques et le financement nécessaire pour la réalisation des travaux.
- vous rembourser votre caution de 80 €, dès que vous aurez transmis tous les devis signés pour vos travaux, avec au moins une entreprise partenaire de l'opération. Le remboursement aura lieu pour un montant de travaux signés de minimum 5 000€.

Vos engagements comme candidat-rénovateur sont de :

- être **présent** dans votre bâtiment à rénover le jour de la visite **pour la réunion DEF**
- être **présent** lors des **rendez-vous fixés avec les entreprises partenaires** lors de leur visite pour l'établissement de leur devis
- **contacter le coordinateur CORENOVE** lorsque vous avez collecté vos devis pour fixer une date pour la réunion d'aide à la décision
- **participer** à la réunion d'aide à la décision (RAD) dans le bâtiment à rénover
- **si le plan d'autofinancement vous convient**, réaliser les **démarches administratives** pour obtenir les aides publiques et le mode de financement le plus adapté
- **après obtention de ces aides et mode de financement, vous aurez la possibilité d'obtenir le remboursement de votre caution si vous effectuez les démarches qui consistent à :**
 - o **signer les devis** correspondant aux travaux que vous avez choisi d'effectuer
 - o **choisir de signer au moins un devis avec une entreprise partenaire de l'opération, et ce, pour un montant de plus de 5 000€**
 - o **envoyer une copie de TOUS vos devis, signés ou non au coordinateur CORENOVE** et de vous engager à réaliser les travaux dans l'année qui suit
 - o **par la suite, informer le coordinateur CORENOVE dès qu'un problème surgit avec une entreprise, lors de la négociation d'un devis ou lors de la réalisation des travaux**
 - o si le problème n'est pas résolu avec l'entreprise,
 - participer à **une séance de médiation** avec cette entreprise et le coordinateur CORENOVE
 - si le problème n'est toujours pas résolu, le candidat rénovateur s'engage à **faire appel à la commission de conciliation de la confédération de la construction wallonne.**

NB : Les installateurs ont signé le même engagement avec le coordinateur CORENOVE.

Fait en double exemplaire le



Thierry Laureys



Daniel Comblin